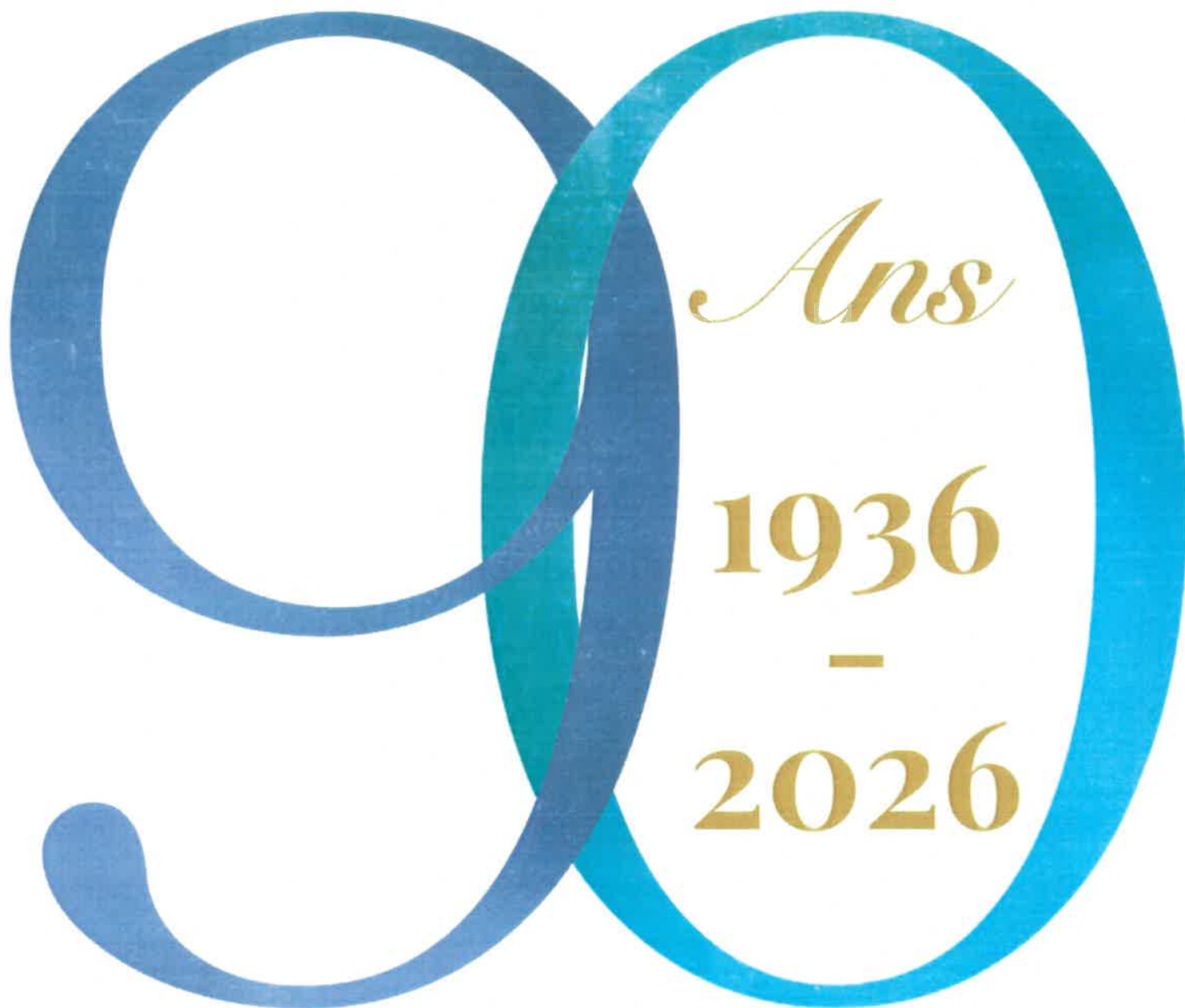


**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DE LA FÉDÉRATION DE LA SARTHE
POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU
AQUATIQUE (FDPPMA72)
PROCÈS-VERBAL**



SOLESMES, LE 28 FÉVRIER 2026

❖ TABLEAU DES PRÉSENTS

AAPPMA	Présent	Absent excusé	AAPPMA	Présent	Absent excusé
Arnage	X		Le Mans	X	
Auvers le Hamon	X		Loué		X
Beaumont sur Sarthe		X	Luché Pringé	X	
Bessé sur Braye	X		Malicorne sur Sarthe	X	
Bonnetable	X		Mamers	X	
Chahaignes		X	Mansigné	X	
Challes	X		Mont Saint Jean	X	
Château du Loir "La Perche Castélorienne"	X		Montfort le Gesnois	X	
Château du Loir "Les pêcheurs à la ligne"	X		Neuville-lais	X	
Conlie	X		Noyen sur Sarthe	X	
Connerré	X		Parcé sur Sarthe	X	
Cré-Bazouges		X	Pincé	X	
Dissé sous le Lude	X		Préval	X	
Écommoy	X		Sablé sur Sarthe	X	
Épineu le Chevreuil	X		Saint Calais	X	
Fresnay sur Sarthe		X	Saint Martin des Monts		X
Grééz sur Roc	X		Savigné l'Évêque	X	
Joué en Charnie	X		Sillé le Guillaume		X
Jupilles		X	Sougé le Ganelon	X	
La Bazoge	X		Tennie	X	
La Chartre sur le Loir		X	Tuffé		X
La Ferté Bernard		X	Vaas	X	
La Flèche	X		Vallon sur Gée	X	
Le Grand Lucé	X		Vibraye	X	
Le Lude	X		Yvré-Changé	X	

INVITÉS		
ORGANISME – NOM / Prénom	Présent	Absent excusé
Maire de Solesmes - M. LELIEVRE Pascal	X	
Président de la Communauté de Communes du Val de Sarthe et Vice-Président du Conseil Départemental – M. FRANCO Emmanuel		X
Vice-Président de Sarthe Tourisme et Conseiller Départemental Chargé de l'itinérance – M. DESMAZIÈRES Patrick	X	
Conseil Départemental (Président) – M. LE MÈNER Dominique		X
Sarthe Tourisme (Directeur Adjoint) – M. LE QUÉMENT Benoit		X
FDPPMA 49 (Président) – M. MERLIN Bernard		X
FDPPMA 53 (Vice-Présidents) – Mr BARBÉ Michel		X
FDPPMA 44 (Président) – M. HAMON Bernard		X
FDPPMA 85 (Président) – M. BUCHOU André	X	
FDPPMA 72 (Président d'honneur) – M. DIEU Alain	X	
Association régionale Pays de la Loire (Président) – M. RENAUDINEAU Jacques	X	
DDT 72 (Directeur Adjoint) – M. Christophe CHARRIER	X	
OFB – M. LARDUINAT Thibault (Chef de Service) et LEFEUVRE Arnaud (Chef d'Unité)		X
Agence de l'eau Loire Bretagne – Délégation Maine Loire Océan – Mme PRIOL Morgane (Directrice)		X
Fédération des Chasseurs (Président) – M. OZANGE Vincent		X
Comité Départemental des pêches sportives	X	

❖ SOMMAIRE

1. Discours d'ouverture.....	p.3
2. Intervention des élus	p.5
3. Approbation du compte rendu de l'assemblée générale 2025	p.6
4. Les changements au sein des AAPPMA.....	p.6
5. Présentation du bilan financier 2025	p.7
6. Intervention vérificateurs aux comptes	p.11
7. Présentation du budget 2026	p.12
8. Bilan du fonctionnement des services de la FDPPMA72.....	p.13
9. Evolution des ventes des cartes de pêche 2021-2025	p.14
10. Bilan des actions de communication de la FDPPMA72.....	p.16
11. Bilan d'activité du pôle technique 2025 et perspectives 2026	p.17
12. Bilan d'activité du pôle développement 2025 et perspectives 2026.....	p.18
13. Bilan d'activité animation 2025 et perspectives 2026	p.20
14. Intervention des partenaires	p.21
15. Questions diverses	p.22

ANNEXE 1 : Ordre du jour.

ANNEXE 2 : Bilan du fonctionnement des services de la FDPPMA 72 en 2025.

ANNEXE 3 : Bilan des ventes de cartes de pêche 2025 et des actions de communication.

ANNEXE 4 : Bilan d'activité du pôle technique 2025 et perspectives 2026.

ANNEXE 5 : Bilan d'activité du pôle développement 2025 et perspectives 2026.

ANNEXE 6 : Bilan d'activité animation 2025 et perspectives 2026.

❖ OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Par Jean-Marc VAULÉE (Président)

Le président de la FDPPMA72, Jean-Marc VAULÉE, ouvre la séance à 16h00.

Après avoir remercié les élus invités et salué l'assistance, il rappelle les modalités du déroulement de l'assemblée générale.

L'ordre du jour est présenté par Jean-Alexandre Dachary (directeur de la FDPPMA72).

❖ DISCOURS D'OUVERTURE

Par Jean-Marc VAULÉE (Président)



- Monsieur le Vice-Président de Sarthe Tourisme et conseiller départemental,
- Monsieur le Maire de Solesmes,
- Monsieur le Directeur adjoint de la Direction Départementale des Territoires de la Sarthe,
- Monsieur le Président du comité départemental des pêches sportives,
- Monsieur le Président de l'Association Régionale des Pays de la Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, représentant par ailleurs le Président de la Fédération de Loire Atlantique,
- Monsieur le Président de la Fédération de Vendée,
- Monsieur le Président d'honneur,
- Chers Collègues,

C'est un moment à la fois solennel et convivial qui nous rassemble aujourd'hui. Cette 90^{ème} Assemblée Générale n'est pas seulement un rendez-vous statutaire, mais aussi l'occasion de célébrer ensemble l'histoire et l'avenir de notre fédération. Et pour marquer cette édition, nous renouons avec une belle tradition : celle de nous déplacer, cette fois en pays Sabolien.

Un grand merci à Monsieur le Maire de Solesmes pour son accueil et la mise à disposition de locaux, dont la salle des fêtes que vous découvrirez ce soir.

Un merci tout particulier à Emmanuel Courtabessis, Président de l'AAPPMA de Sablé sur Sarthe, une association qui, à 128 ans, prouve chaque jour que la passion et l'engagement n'ont pas d'âge. Merci à ses bénévoles, à nos salariés, ces piliers indispensables et surtout à vous tous, bénévoles des associations locales, sans qui la pêche de loisir ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui.

L'année écoulée n'a pas été simple. Parmi les atteintes à nos milieux et à la pêche de loisir, je ne peux m'empêcher d'évoquer :

- les déséquilibres constatés sur la ressource en eau, avec des étiages sévères malgré des hivers ou des printemps pluvieux, signes d'un dérèglement climatique mais également de pratiques et d'aménagements qui ont considérablement modifié l'hydrologie des bassins versants et des cours d'eau.
- Les atteintes à la qualité des eaux, diffuses ou plus ponctuelles, avec des procédures en cours qui peinent à obtenir l'accompagnement espéré de la part des services de la justice.
- Un dossier cormoran qui piétine avec des contraintes nationales toujours plus fortes pour réguler une espèce qui porte atteinte à nos populations piscicoles.

2 m /

db

- Des attaques à notre loisir par des associations qui nous accusent ouvertement de faire le plus grand mal aux poissons quand nous sommes souvent esseulés dans la lutte pour la préservation de leur milieu de vie.
 - Des pêcheurs souvent divisés, individualistes et déconnectés de leur réseau qui ne perçoivent pas toute l'énergie dépensée par les bénévoles et salariés au service de la défense de leurs intérêts et de celui des milieux aquatiques.
- Pourtant, malgré ces défis, les ventes de cartes restent stables, voire en légère hausse. Un signe encourageant, même si certains présages pessimistes n'ont pas manqué de se faire entendre...

En 2025 :

Nous avons poursuivi nos objectifs, en phase avec le schéma départemental de développement du loisir pêche avec, entre autres :

- La réalisation ou le travail préalable à la mise en place d'aménagements halieutiques et de restauration des cours d'eau et plans d'eau,
- Le soutien aux populations de carnassiers,
- Une réflexion sur l'harmonisation de certains points de la réglementation au sein d'une commission associant des représentants d'AAPPMA que je souhaite ici remercier pour leur contribution,
- L'accompagnement des gardes pêche particuliers dont l'activité a considérablement évolué.
- L'encadrement des jeunes, à travers nos ateliers, clubs et le Junior Fishing Tour, dont je vous parlerai plus tard.

Nous renforçons aussi le tourisme pêche, avec de nouvelles labellisations de parcours à venir, des hébergements inscrits au label pêche, et une communication plus active sur les réseaux sociaux.

Je ne puis passer sous silence la catastrophe du plan d'eau de La Chartre et je tiens à saluer l'engagement exemplaire de l'APPMA et de son président face à cet événement. Malgré les critiques infondées et les attaques anonymes, nous restons sereins : la rancune n'a jamais été notre force.

Le succès du Junior Fishing Tour est une belle surprise. Face à cet engouement, la Fédération Nationale de la Pêche en France a décidé de poursuivre l'expérience. 82 départements participeront cette année et la finale nationale aura lieu dans le département de la Sarthe qui accueillera les 96 finalistes le 18 juillet aux Rouanneraies. Merci à Claude Ledru, Patrice Ramaugé et tous les bénévoles du comité départemental pour leur confiance et leur investissement, merci à Enguerran et Benjamin de piloter de main de maître l'opération.

Nos collaborateurs vont vous présenter plus en détail le bilan de l'année passée et les perspectives pour cette dernière année entière de mandat.

Pour conclure,

Je vous laisse avec cette citation : « Des milliers d'hommes ont vécu sans amour, pas un seul sans eau. » Elle nous rappelle l'essentiel : sans eau, pas de vie, pas de pêche, pas d'avenir.

Bonne assemblée générale à tous, et bon anniversaire à notre fédération, toujours aussi vivante et attachante !

JM/ db

❖ INTERVENTION DES ÉLUS



Pascal Lelièvre, Maire de Solesmes, souhaite la bienvenue aux membres de la Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique de la Sarthe (FDPPMA 72) et exprime sa satisfaction d'accueillir cette assemblée générale sur sa commune. Le Maire dresse un portrait de la municipalité, soulignant les caractéristiques suivantes :

Démographie et patrimoine : Une commune de 1 200 habitants répartis sur 1 200 hectares, mondialement reconnue pour ses deux abbayes (Saint-Pierre et Sainte-Cécile).

Identité halieutique : À l'appui d'une présentation photographique, M. Lelièvre met en avant les 6 km de rivières et les nombreux biefs qui bordent le territoire.

Aménagements : Il mentionne la transformation de l'ancienne marbrerie en centre de séminaires et le panorama exceptionnel offert depuis le pont de la commune.

L'intervention a également porté sur l'engagement de la commune en faveur de la pêche :

Événementiel : Organisation annuelle de concours de pêche depuis trois ans.

Infrastructures : Accueil, à Solesmes, du local technique de l'association de pêche de Sablé-sur-Sarthe.

Économie : Présentation de la zone d'activité regroupant une centaine d'entreprises. En clôture de son propos, Monsieur le Maire renouvelle ses remerciements au Président de la FDPPMA 72 pour l'invitation aux célébrations du 90^e anniversaire de la Fédération, réaffirmant son plaisir d'accueillir cet événement institutionnel.



Patrick Desmazières, Vice-Président de Sarthe Tourisme et Conseiller départemental en charge de l'itinérance a tenu à exprimer son vif plaisir de s'adresser aux membres de la Fédération de pêche de la Sarthe. Intervenant au titre de ses différentes fonctions départementales, il a réaffirmé son soutien indéfectible à la filière halieutique.

Originaire du Nord, M. Desmazières a souligné la richesse du patrimoine naturel sarthois qu'il a découvert à son arrivée sur le territoire. Il a rappelé que la Sarthe constitue une destination majeure pour la pratique de la pêche, s'appuyant sur : 50 plans d'eau et 4 500 km de cours d'eau, le travail essentiel des présidents d'associations locales pour le développement des activités.

Le Vice-Président a mis en exergue l'impact significatif de la filière sur l'économie locale et le rayonnement du département :

Retombées financières : 7,6 millions d'euros générés.

Hébergement : 16 000 nuitées annuelles liées à la pêche (via les logements labellisés).

Infrastructures : 10 parcours labellisés « Découverte Famille ».

M. Desmazières a salué la synergie exemplaire entre la Fédération de pêche, Gîtes de France, les Offices de Tourisme et Sarthe Tourisme.

En conclusion, il a invité l'assemblée à se mobiliser pour la **finale du Junior Fishing Tour**, événement phare qui se tiendra le **18 juillet 2026** sur le site des Rouanneraies, à Fillé-sur-Sarthe.

smv db

❖ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Le compte rendu de l'assemblée générale 2025 est soumis à l'approbation des AAPPMA présentes. Il est approuvé à l'unanimité.

❖ CHANGEMENT AU SEIN DES AAPPMA EN 2025

Par Jean-Marc VAULÉE (Président)

NOUVEAUX PRÉSIDENTS

NOM DE L'AAPPMA	ANCIEN PRÉSIDENT	NOUVEAU PRÉSIDENT
LA FERTÉ BERNARD	Fabien GOUTARD	Michaël BRUNEAU
MALICORNE SUR SARTHE	Johnny MORON	Thierry HURSON
SAVIGNÉ L'ÉVÈQUE	Johnny GERMAIN	Nicolas GUERNEVE

NOUVEAU VICE-PRÉSIDENT

NOM DE L'AAPPMA	ANCIEN VICE-PRÉSIDENT	NOUVEAU VICE-PRÉSIDENT
MALICORNE SUR SARTHE	Thierry HURSON	Emmanuel GAUBERT

NOUVEAUX TRÉSORIERES

NOM DE L'AAPPMA	ANCIEN TRÉSORIER	NOUVEAU TRÉSORIER
CRÉ-BAZOUGES	Alain PERPOIL	Julien HAUTREUX
GRÉEZ SUR ROC	Michel HASSELOT	Martine HASSELOT
VIBRAYE	Gérard VADÉ	Pascal MERCIER

NOUVEAU SECRÉTAIRES

NOM DE L'AAPPMA	ANCIEN SECRETAIRE	NOUVEAU SECRETAIRE
GRÉEZ SUR ROC	Martine HASSELOT	Joël LEGROS
LA FERTÉ BERNARD	Jean HONORÉ	Gilles BOURDIN
MALICORNE SUR SARTHE	Thierry HURSON	Quentin GAUBERT
SAVIGNÉ L'ÉVÈQUE	Cédric GASNIER	Geoffrey OLLIER

Une minute de silence est observée à la mémoire des élus et membres des AAPPMA disparus dans l'année.

Jm/db

❖ PRÉSENTATION DU BILAN FINANCIER 2025

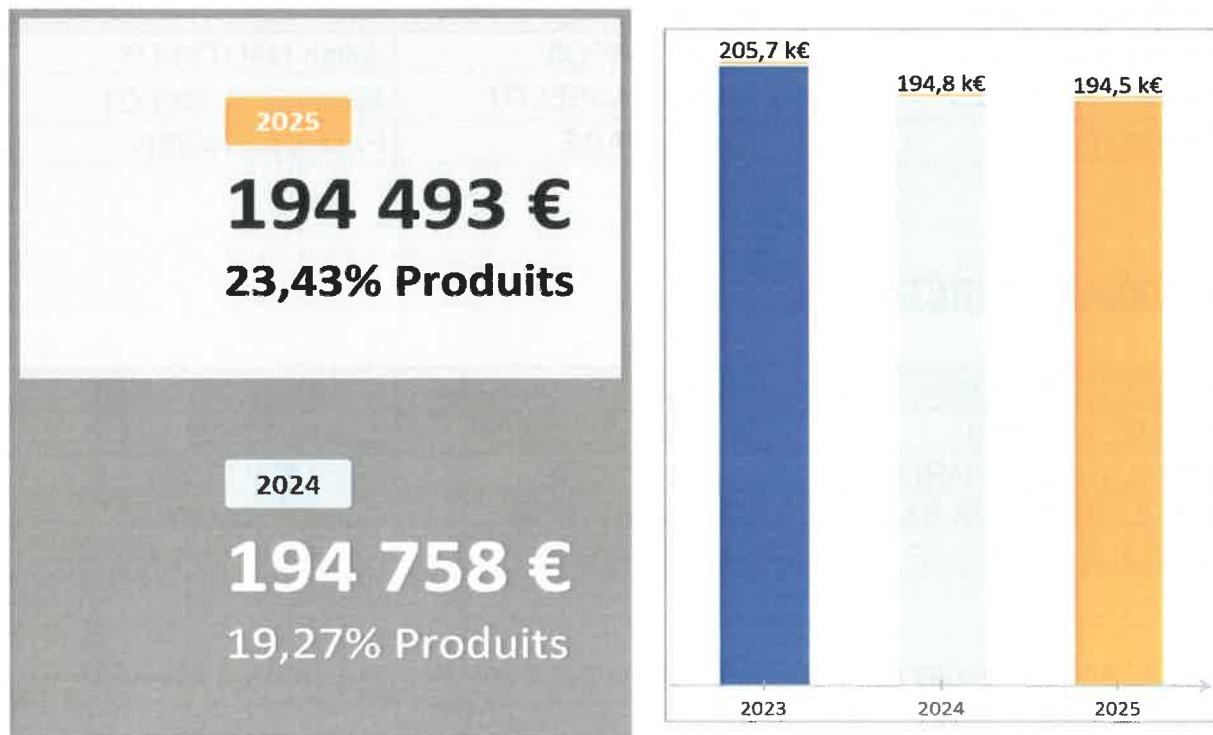
Par Emmanuel SAGET, expert-comptable au cabinet Altonéo et G rald GAUCLIN,
tr sorier FDP MA72

Activit  globale

	2025	2024	�volution
Ressources associatives	243 297 �	236 832 �	+2,7%
Ventes de marchandises	0 �	197 529 �	
Prestations vendues	586 933 �	576 367 �	+1,8%
Activit� globale	830 230 �	1 010 728 �	-17,9%

- Ressources associatives : subventions
- Ventes marchandises : cessions de poissons aux A   MA
- Prestations vendues : cotisations issues de la vente des cartes de     

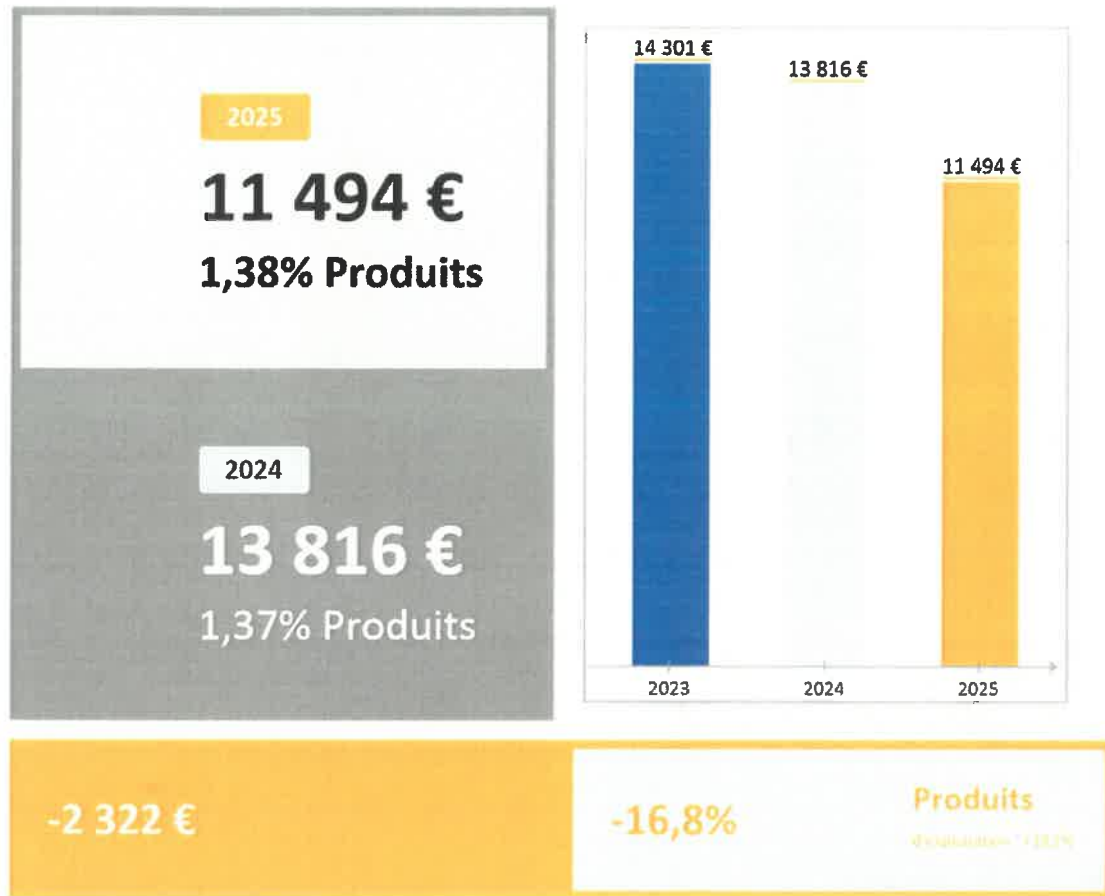
Charges de fonctionnement



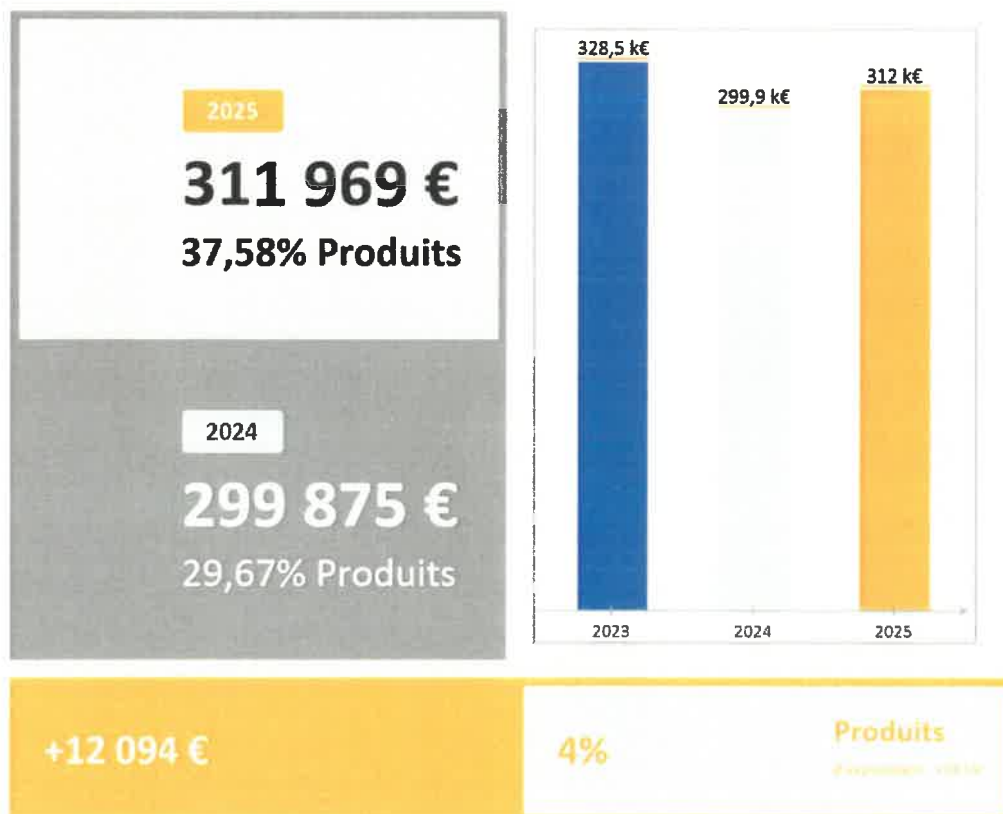
JM

db

Impôts et taxes



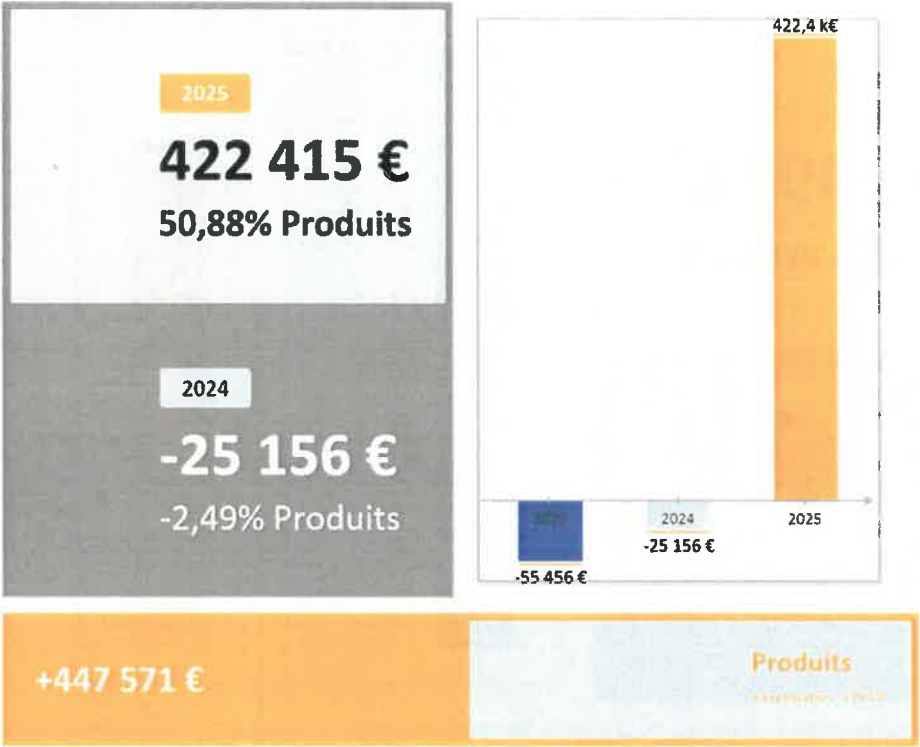
Charges de personnel



gm✓



Résultat courant non financier

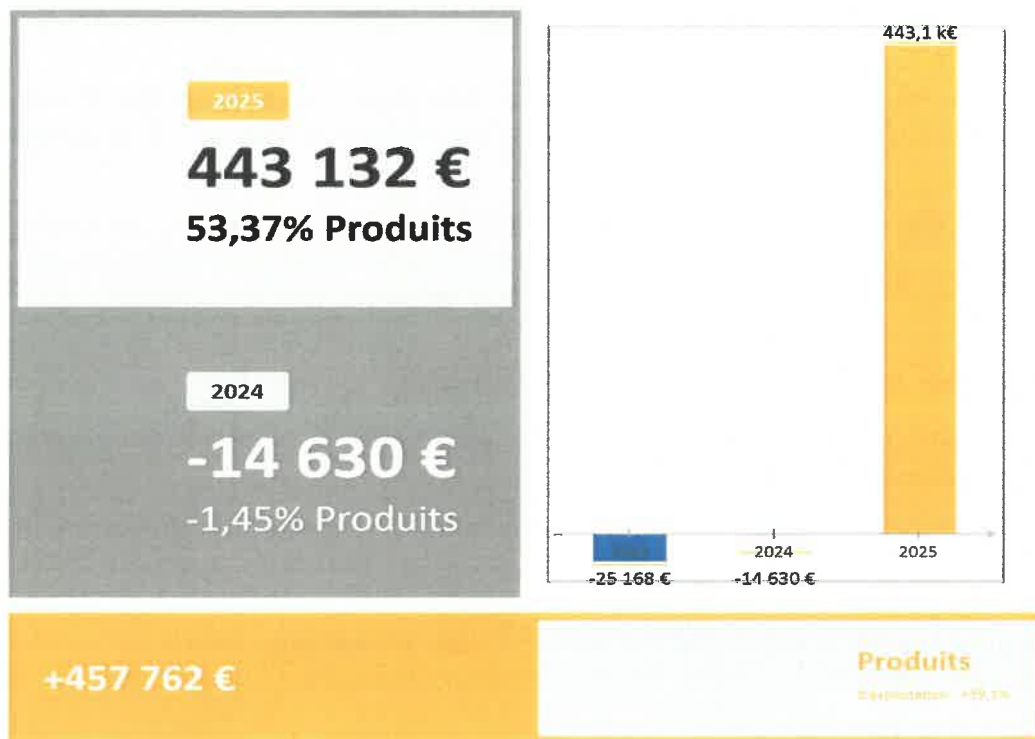


Résultat financier



smv db

Résultat de l'exercice

**BILAN AU 31/12/2025**

ACTIF		PASSIF	
3 381 519 €		3 381 519 €	
IMMOBILISATIONS	1 524 083 €	2 686 021 €	FONDS PROPRES
ACOMPTES VERSÉS	6 903 €		
CRÉANCES USAGERS	36 792 €		
AUTRES CRÉANCES	118 929 €		
TRÉSORERIE	1 694 812 €	21 380 €	PROV., FONDS DÉDIÉS
		392 523 €	DETTES FINANCIÈRES
		21 637 €	DETTES FOURNISSEURS
		259 958 €	AUTRES DETTES
FONDS DE ROULEMENT	1 575 841 €	EXCÉDENT EN F.R.	118 971 €
		TRÉSORERIE	1 694 812 €

BILAN AU 31/12/2024

	ACTIF 3 006 482 €	PASSIF 3 006 482 €	
IMMOBILISATIONS	1 724 469 €	2 264 392 €	FONDS PROPRES
ACOMPTES VERSÉS	9 456 €		
CRÉANCES USAGERS	39 446 €		
AUTRES CRÉANCES	108 407 €		
		20 310 €	PROV., FONDS DÉDIÉS
TRÉSORERIE	1 124 704 €	448 673 €	DETTES FINANCIÈRES
		52 964 €	DETTES FOURNISSEURS
		220 143 €	AUTRES DETTES

FOND DE ROULEMENT 1 008 906 €	EXCÉDENT EN F.R. 115 798 €	TRÉSORERIE 1 124 704 €
---	--------------------------------------	----------------------------------

Monsieur Gérald GAUCLIN, trésorier, propose d'affecter le résultat de l'année 2025 de 443 131,54€ en report à nouveau.

Acceptation de la proposition d'affectation à l'unanimité.

5m ✓

❖ INTERVENTION DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES

Par Viviane FARIBAULT, vérificateur aux comptes

Dans le cadre de ma mission de vérificatrice aux comptes, Je soussignée, Viviane FARIBAULT, vous présente mon rapport au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les comptes ont été établis et présentés par notre comptable, assisté du cabinet d'expertise Altonéo. Je me suis déplacée les 19 et 23 février 2026 à la fédération et ai vérifié les écritures comptables et les justificatifs y afférant, tant en recettes, qu'en dépenses.

Tous les documents sollicités ont été mis à ma disposition.

Je ne formule aucune observation ou remarque particulière si ce n'est de constater une bonne tenue des comptes et des finances.

Je vous invite à approuver les comptes de l'exercice 2025 et de donner quitus à votre trésorier fédéral et à ses administrateurs.

Les comptes sont soumis à l'approbation des AAPPMA présentes.

Aucune observation n'étant formulée, les comptes sont adoptés à l'unanimité.

❖ PRÉSENTATION DU BUDGET 2026

Par Gérald GAUCLIN, Trésorier de la FDPPMA72

Produits	Réalisé 2025	Budget 2026
70 - Ventes	579 057	577 900
74 - Subventions d'exploitation	243 296	241 538
75 - Autres produits de gestion	619 390	6 000
76 - Produits financiers	18 097	20 000
77 - Reprise sur provisions	8 544	-
Déficit/Reprise sur report à nouveau		55 168
Total	1 468 384	900 606

Charges	Réalisé 2025	Budget 2026
60 - Achats	45 911	69 550
61 - Services extérieurs	95 919	87 600
62 - Autres service extérieurs	67 625	67 150
63 - Impôts	11 494	10 500
64 - Charges de personnel	306 369	325 000
65 - Autres charges de gestion	380 595	224 300
66 - Charges financières	5 372	5 100
68 - Dotations aux amortissements	113 692	111 406
Excédent		-
Total	1 026 977	900 606

Jm✓ db

Suite au résultat des comptes 2025, il est présenté le budget 2026.

Au titre des produits :

- Les comptes 70 (ventes des cartes, de poissons ...) : diminution du budget de 1157€ par rapport aux réalisations 2025.
- Les comptes 74 (subvention FNPF, Agence de l'Eau et EHGO) : diminution du budget par rapport aux réalisations 2025 tout en espérant recevoir à peu près le même montant.
- Les comptes 75 : diminution importante due à la vente de Chemiré en Charnie.
- Les comptes 76 (intérêts sur livrets et comptes bloqués) : légère augmentation qui devrait être plus importante avec le placement de la vente de Chemiré en Charnie.

Le total des prévisions des produits en 2026 s'élève à 900 606€ avec un déficit de 55 168€.

Au titre des charges :

- Les comptes 60 (eau, carburant, petits équipements, achat de poissons ...) : augmentation du budget de 23 639€ principalement due à l'avancement des dépenses pour l'organisation des JFT, somme qui nous sera remboursée ultérieurement par la FNPF.
- Les comptes 61 (location, entretien, assurances ...) : diminution du budget de 8 319€ par rapport aux réalisations 2025.
- Les comptes 62 (honoraires, la promotion, les déplacements ...) : diminution du budget de 475€ par rapport aux réalisations 2025.
- Les comptes 63 (impôts et taxes, formation professionnelle) : diminution du budget de 994€ car Chemiré en Charnie a été vendue au milieu de l'année.
- Les comptes 64 (salaires et charges) : augmentation du budget de 18 631€ par rapport aux réalisations 2025, due à l'augmentation des charges salariales et à l'embauche d'un apprenti supplémentaire à la rentrée de septembre 2026 à temps complet.
- Les comptes 65 (subventions d'alevinage, GPP et autres subventions versées) : diminution du budget de 156 295€ par rapport aux réalisations 2025 due à la cession de Chemiré mais aussi 40 000€ ont été budgétisés pour les opérations de reconquête des berges.
- Les comptes 66 (intérêts d'emprunt) : diminution du budget de 272€ par rapport aux réalisations 2025. Baisse des intérêts à rembourser.
- Les comptes 68 (amortissement des biens immobilisés) : diminution du budget de 2286€ par rapport aux réalisations 2025.

Le total des prévisions des charges en 2026 s'élève à 900 606€.

Le budget prévisionnel 2026 est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

JMV db

❖ BILAN DU FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE LA FDPPMA 72 EN 2025

Par Jean-Alexandre Dachary (Directeur)

Voir présentation en annexe 2

Jean-Alexandre Dachary introduit sa présentation en saluant l'engagement de l'équipe salariée. Il a souligné l'apport stratégique de l'outil informatique développé par Gérard Gauclin, lequel permet désormais une analyse fine et une traçabilité rigoureuse des missions effectuées.

Les services de la Fédération s'articulent autour de quatre pôles opérationnels :

- Administratif et Comptabilité
- Communication
- Technique
- Développement

L'année 2025 a été marquée par une volonté de modernisation structurelle et d'actions concrètes sur le terrain :

- Optimisation RH : Réalisation d'un diagnostic de l'organisation interne, signature d'un accord d'entreprise pour l'alignement des congés sur l'année civile et déploiement d'un nouveau logiciel de gestion des ressources humaines.
- Aménagement : Mobilisation d'une enveloppe de 40 000 € dédiée à la création de nouveaux postes de pêche sur le département.
- Défense de l'environnement : La Fédération confirme sa politique de fermeté face aux atteintes aux milieux aquatiques. Concernant les pollutions du Tusson et du Dinan, malgré un premier classement sans suite, une plainte avec constitution de partie civile a été déposée auprès du doyen des juges d'instruction.

En complément des missions assurées par les pôles technique, développement et animation qui vont faire l'objet d'une présentation détaillée à suivre, trois axes de travail de l'exercice à venir méritent d'être évoqués :

- Modernisation numérique : modernisation de la carte interactive départementale et lancement du Web PDPG avec le recrutement d'un technicien.
- Dynamisation du bénévolat : Mise en place d'un partenariat avec *France Bénévolat* pour renforcer le soutien aux pôles technique et animation.
- Vie associative : Accompagnement de proximité des AAPPMA dans le cadre du renouvellement général des conseils d'administration prévu en fin d'année.

En conclusion, Le Président Jean-Marc Vaulée a tenu à saluer la cohésion et la polyvalence de l'équipe salariée. Il a réaffirmé la politique de la Fédération concernant l'apprentissage : il ne s'agit pas d'une main-d'œuvre à bas coût, mais d'un véritable engagement de formation visant l'insertion professionnelle durable des jeunes dans le réseau associatif de la pêche.

JMV db

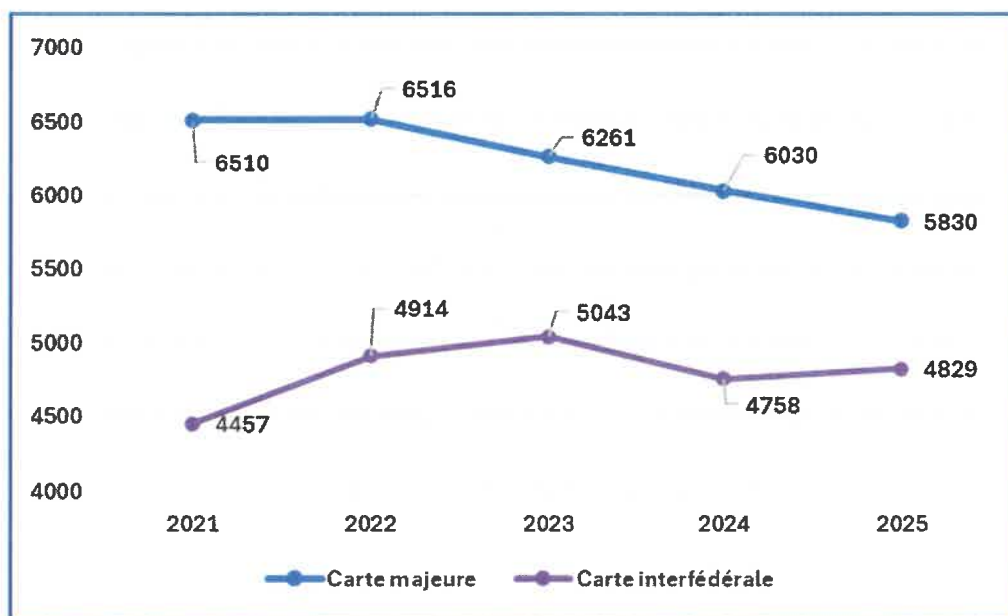
❖ EVOLUTION DES VENTES DES CARTES DE PÊCHE DE 2021 À 2025

Par Elodie LICOIS SECOUET (Comptable/Chargée de communication)

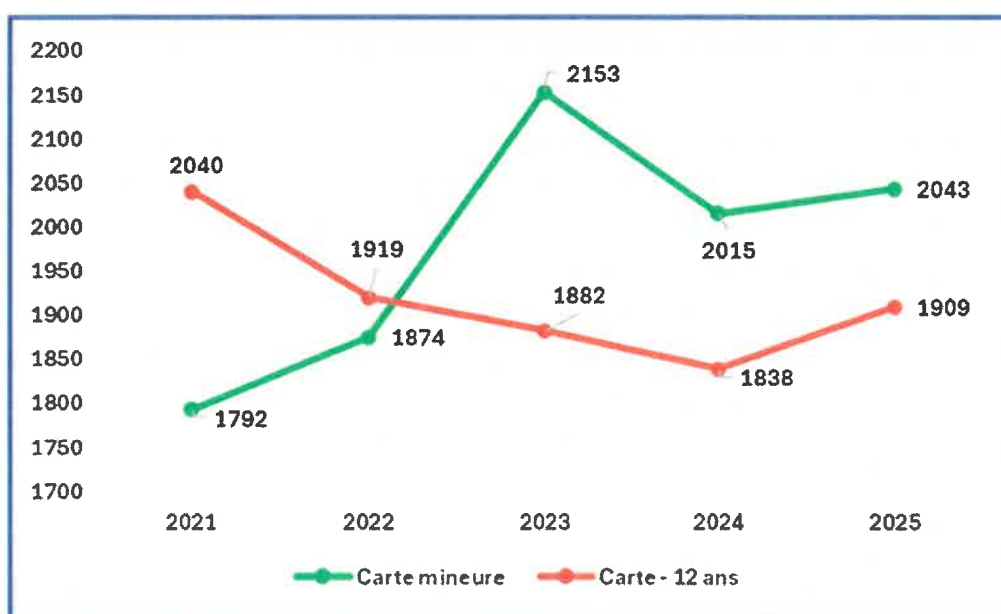
Avant de débiter sa présentation, Mme Licois Secouet souligne l'importance d'assurer régulièrement la récupération des fonds issus de la vente des cartes de pêche auprès des dépositaires, en raison de récents vols survenus chez certains commerçants dépositaires de cartes de pêche et des chèques non solvables.

Elle présente l'évolution de la vente des cartes de pêche entre 2021 et 2025 par type de carte.

Evolution des cartes majeures et interfédérales 2021-2025

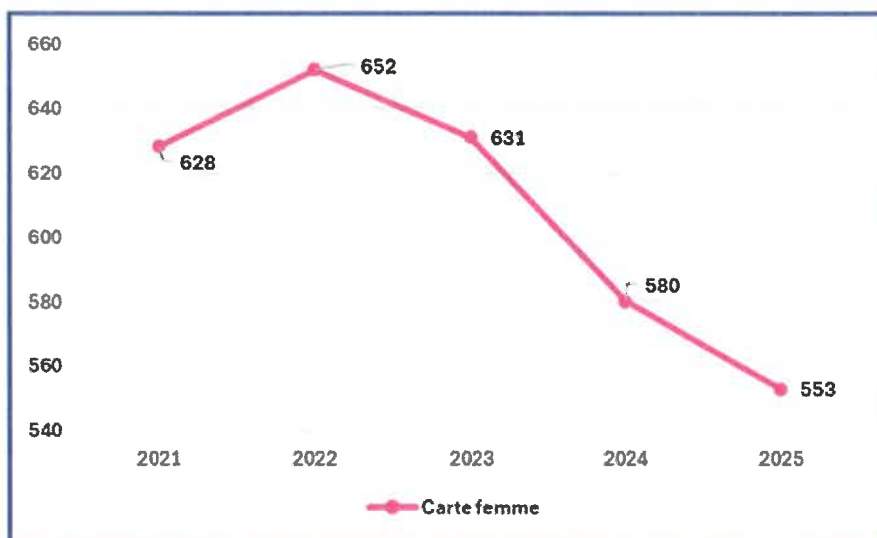


Evolution des cartes jeunes pêcheurs 2021-2025

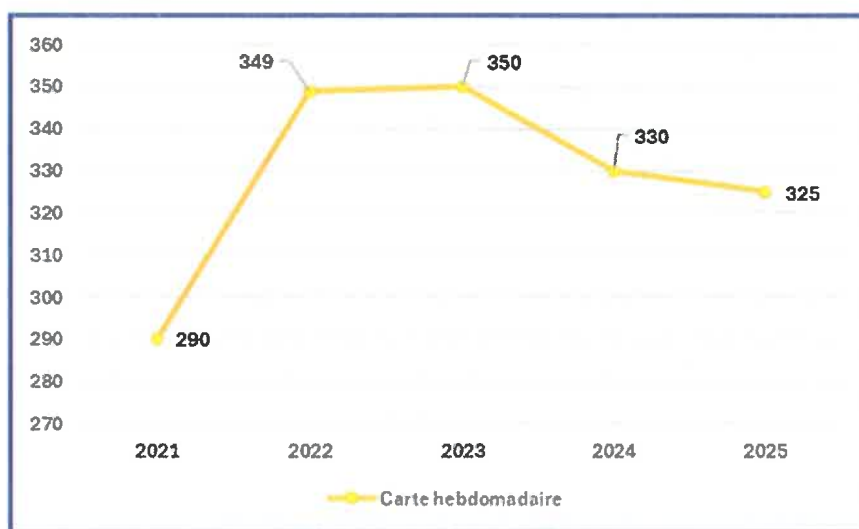


JMV dp

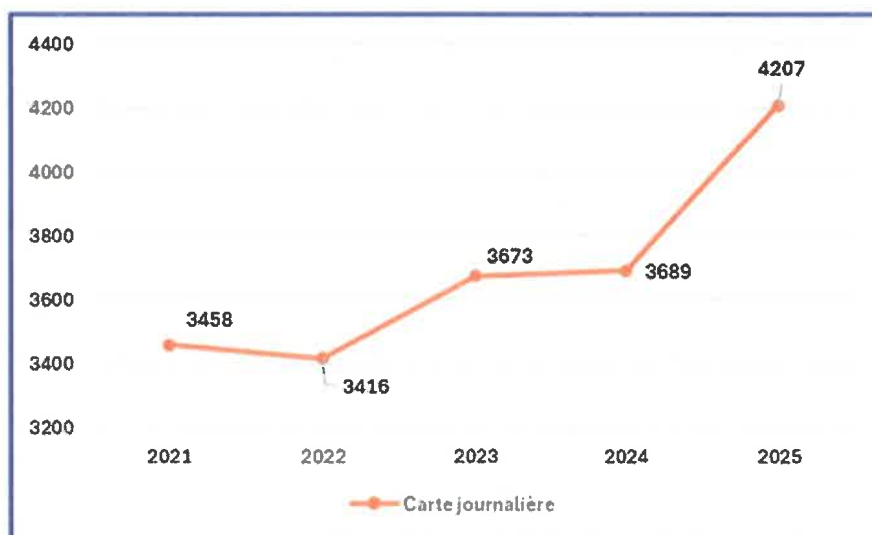
Evolution des cartes femmes 2021-2025



Evolution des cartes hebdomadaires 2021-2025



Evolution des cartes journalières 2021-2025



JMV db

❖ BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATION DE LA FDPPMA72

Par Elodie LICOIS SECOUET (Comptable/Chargée de communication)

Voir présentation en annexe 3

L'année 2025 a été marquée par l'évolution du Guide de Pêche : après le format carte, il se présente désormais sous la forme d'un livret A5 accompagné d'une carte indépendante pour une meilleure lisibilité. Le maintien de divers outils de communication (newsletters, réseaux sociaux, flash infos, presse locale, site internet) a contribué à renforcer la diffusion des informations auprès des pêcheurs.

La newsletter est passée à un rythme semestriel afin d'optimiser la pertinence des contenus et d'éviter les redondances.

La Fédération invite les associations locales à signaler leurs publications via Messenger pour faciliter leur repartage sur les pages fédérales et augmenter leur visibilité.

Monsieur Vaulée prend la parole pour rappeler l'importance de communiquer sur les dispositifs facilitant l'accès à la carte de pêche :

- Chèques-Vacances : Acceptés exclusivement au siège de la Fédération.
- Paiement fractionné : Possibilité de régler la carte en quatre fois.
- Sémantique : Une réflexion est engagée pour renommer la « carte hebdomadaire » en « carte vacances » auprès des offices de tourisme, afin de mieux correspondre aux attentes des touristes.

Le projet phare pour 2026 est la mise en place d'une carte interactive dynamique via l'outil Géopêche, déjà adopté par 54 fédérations en France.

À partir de cette application, le pêcheur pourra obtenir plusieurs renseignements :

- Accessibilité : Consultation sur ordinateur et via une application smartphone dédiée, permettant une géolocalisation en temps réel sur le terrain.
- Informations pratiques : Localisation précise des parkings, des cales de mise à l'eau et des hébergements labellisés.
- Réglementation simplifiée : En cliquant sur un point précis, le pêcheur accède instantanément à la catégorie du cours d'eau, aux périodes d'ouverture/fermeture par espèce et aux limites des réserves ou des parcours de nuit.
- Aspect collaboratif : Les utilisateurs pourront partager des photos des sites et des paysages (hors prises de poissons) pour valoriser la beauté des parcours.

Cet outil permettra une gestion plus précise et réactive de l'information réglementaire, souvent complexe à interpréter sur les arrêtés préfectoraux classiques, offrant ainsi une transparence totale aux usagers, qu'ils soient locaux ou touristes.

JMV db

❖ BILAN D'ACTIVITÉ DU POLE TECHNIQUE 2025 ET PERSPECTIVES 2026

Par Cyril LOMBARDOT (Responsable technique)

Voir présentation en annexe 4

L'année 2025 a été marquée par une activité intense du pôle technique, articulée autour de projets réglementaires d'envergure, d'un suivi environnemental renforcé et d'actions concrètes de restauration des milieux.

Le pôle technique de la fédération a rempli de nombreuses missions au cours de l'année 2025. Au premier plan des thématiques traitées figurent :

- **Protection des espèces et volet réglementaire** : l'année 2025 a vu l'aboutissement du travail préalable au projet d'arrêté de protection de biotope pour plusieurs cours d'eau colonisés par l'écrevisse à pattes blanches et la Truite fario, en complément de l'arrêté en vigueur sur le bassin de la Sarthe amont. Ce travail a impliqué une concertation avec les acteurs concernés sur les bassins de l'Huisne, du Loir et de la Sarthe aval. Grâce à une collaboration étroite avec les services de la DDT, les arrêtés devraient être signés courant 2026 après les dernières consultations municipales.
- **Le suivi thermique des cours d'eau du département** : 2025 constitue la première année complète de collecte de données sur un réseau de stations arrêté avec un relevé des températures toutes les 2 heures. Un travail de bancarisation des données a été initié pour intégrer ces résultats dans le futur Plan Départemental de Protection des Milieux Aquatiques et de Gestion des Ressources Piscicoles (PDPG).
- **Le suivi des écoulements des cours d'eau** : afin de contribuer à la connaissance en matière d'hydrologie, la Fédération a déployé et coordonne un réseau d'observation comptant 270 stations avec la collaboration des techniciens des syndicats de rivière.

Parmi les chantiers ayant marqué l'activité du pôle, sont présentés :

- **La restauration de la tête de bassin de la Queune (Lamnay)** : après la phase de diagnostic en 2025, le projet entre en phase opérationnelle. Le scénario retenu prévoit des travaux complexes (présence de station d'épuration et d'infrastructures) pour restaurer la continuité écologique et la morphologie du cours d'eau.
- **La remise en fond de vallée du ruisseau des Loges (Neuville-en-Charnie)** : La mise en eau a été effectuée et des frayères à truites ont déjà été observées. Ce projet exemplaire est financé à 100 % (Agence de l'Eau et Fond Vert).
- **Le suivi du front de colonisation de l'anguille** : pour le compte de l'association LOGRAMI, des pêches scientifiques ont montré une augmentation des jeunes individus (moins de 30 cm), signe de la progression du front de colonisation par les stades juvéniles. Ces résultats suggèrent que les travaux de transparence migratoire sur les axes principaux commencent à porter leurs fruits.

L'année 2026 sera dédiée à la continuité et au lancement de nouveaux projets :

- **Réactualisation du PDPG** : un chantier majeur qui inclura le déploiement d'un "Web PDPG", outil cartographique interactif permettant aux AAPPMA d'accéder en temps réel à l'état de leurs contextes.

SMJ 

- **Pérennisation du suivi des écoulements** : nécessité d'un ajustement du réseau de stations et d'une meilleure répartition de l'effort de terrain entre la Fédération et les techniciens des syndicats.
- **Opérations de restauration de cours d'eau** : Travaux de restauration sur le Mouchet, lancement d'études sur le Carpentras (Saint Jean de la Motte) et sur le Tusson (Vancé-La Chapelle Gaugain).

Cyril Lombardot rappelle l'importance de la remontée d'informations par les AAPPMA, notamment lors des épisodes de sécheresse, afin de déclencher les interventions nécessaires (pêches de sauvetage) et de renforcer l'argumentaire auprès des instances préfectorales en matière de gestion de la ressource en eau.

❖ BILAN D'ACTIVITÉ DU PÔLE DÉVELOPPEMENT 2025 ET PERSPECTIVES 2026

Par Benjamin LARIBI (Responsable développement)

Voir présentation en annexe 5

Le pôle développement (hors animations traitées sur la présentation suivante) a réalisé de nombreuses actions en lien avec la diversité des thématiques associées au développement du loisir pêche.

Surveillance et Garderie

L'année 2025 marque une structuration accrue de la garderie départementale pour offrir un service de proximité aux AAPPMA.

- **Effectifs et assermentation** : Le département compte désormais 28 gardes particuliers actifs, auxquels s'ajoutent 3 salariés fédéraux assermentés. Grâce à une convention tripartite avec la Préfecture, tous les gardes peuvent désormais intervenir sur l'ensemble des lots de pêche du département (AAPPMA et Fédération).
- **Soutien et cohésion** : Un groupe de communication instantanée (WhatsApp) a été créé pour favoriser la réactivité et l'entraide sur le terrain. La Fédération accompagne les gardes par des formations (Vigipêche, réglementation) et un soutien logistique (équipements, procès-verbaux types).
- **Bilan des contrôles** : Une hausse significative de l'activité a été enregistrée via l'application Vigipêche : 4 878 contrôles en 2025 (contre 3 143 en 2024). 56 procès-verbaux dressés, avec une priorité donnée à la lutte contre les infractions majeures (défaut de carte de pêche, modes de pêche prohibés, ...).
- **Transactions civiles** : Ce nouveau dispositif (en vigueur depuis le 14 août 2025) permet une réparation amiable rapide. Sur 12 propositions, 7 ont été acceptées. Les fonds récoltés (1 950 €) sont redistribués à hauteur de 40 % aux AAPPMA concernées pour soutenir le fonctionnement des garde-pêches particuliers.

Aménagement des parcours et infrastructures

Malgré une conjoncture budgétaire complexe pour les collectivités en 2025, plusieurs projets structurants ont abouti ou ont été lancés et devraient aboutir en 2026 :

591 db

- **Précigné (La Sarthe)** : Aménagement d'un ponton de 10 mètres et réfection de la cale de mise à l'eau, en partenariat avec la municipalité et l'AAPPMA locale (qui a participé au financement sur fonds propres).
- **Plan d'eau de Saint-Calais** : Création d'un "parcours vitrine" avec labellisation "Famille". Aménagements inclus : ponton, abri pêcheurs, sanitaires, banquettes végétalisées et autorisation du float-tube.
- **Bonnétable** : Labellisation "Famille" sur un complexe de trois plans d'eau avec une gestion différenciée (Black-bass et brochet/poissons blancs) et une signalétique harmonisée.
- **Bernay-en-Champagne (La Vègre)** : Création d'un parcours de pêche itinérante sur 1,5 km de berges communales, garantissant un accès pérenne aux pêcheurs.
- **Connerre** : Labellisation "Passion" en cours pour 2026, incluant l'autorisation expérimentale du float-tube.
- **Allonnes** : Projet de parcours "Famille" avec ponton accessible PMR sur le site du parc Gustave Avice.
- **Le Mans Métropole** : Valorisation bords de Sarthe en parcours Street fishing/float tube en centre-ville via une carte interactive pour identifier les accès et mise à l'eau.

Promotion et tourisme pêche

La Fédération renforce ses liens avec les acteurs du territoire pour faire de la pêche un moteur d'attractivité :

- Partenariats touristiques : Formation des personnels des Offices de Tourisme et ouverture de nouveaux points de vente (Office de la Vallée du Loir).
- Hébergements "Pêche" : Poursuite de la labellisation des gîtes et campings pour accueillir la clientèle touristique.
- Communication : Dynamisation des réseaux, présence radio et mise à jour régulière du site internet fédéral.

Les projets pour l'année 2026

- Nouveaux parcours : Création de parcours "No-Kill" (Saint Pavace) et réflexion pour la mise en place de parcours "patrimoniaux" truite.
- Événementiel : Aménagement du site des Rouanneraies en vue de la finale du *Junior Fishing Tour*.
- Harmonisation : Déploiement d'une signalétique unifiée sur les plans d'eau du département et convergence réglementaire à l'échelle régionale.
- Garderie : Poursuite du recrutement de gardes particuliers sur les secteurs encore dépourvus.

Jean-Marc Vaulée (Président de la FDPPMA72) intervient pour remercier les AAPPMA et les municipalités pour leur implication financière et technique dans ces projets.

jm ✓ db

❖ BILAN D'ACTIVITÉ DU PÔLE ANIMATION 2025 ET PERSPECTIVES 2026

Par Enguerran ROSSIT (Animateur, chargé du développement)

Voir présentation en annexe 6

Enguerran Rossit tient à remercier l'ensemble des AAPPMA, les membres du Conseil d'Administration ainsi que le Comité Départemental (CD72) pour leur soutien logistique tout au long de l'année. Leur mobilisation a été cruciale pour la réussite des événements, notamment la finale régionale du Junior Fishing Tour. Un remerciement particulier est adressé à Patrice Ramaugé pour son accompagnement sur le dispositif *Junior Fishing Tour* (JFT) Coup.

Bilan animations 2025

L'année a été marquée par une forte progression de l'activité globale :

- **Volume d'animations** : Une croissance nette avec 94 animations réalisées (contre 68 en 2024), réunissant 997 participants.
- **Animations jeunesse** : 64 sessions ont été organisées (vacances scolaires, initiation pêche au coup, etc.).
- **Éducation à l'Environnement** : C'est le secteur qui enregistre la plus forte hausse avec 21 animations sur les milieux aquatiques (contre une dizaine l'année précédente) pour 620 participants.
- **Clubs de pêche** : L'appellation « École de pêche » a évolué vers des « Clubs à thèmes ». Le club carnassier a notamment affiché complet cet automne.
- **Formations et guidages** : Le succès des animations collectives a réduit le temps disponible pour le guidage personnalisé (5 sessions effectuées sur les thèmes leurre, mouche et silure).
- **Clubs adultes** : Lancé l'année dernière, ce rendez-vous mensuel a trouvé son rythme et fidélisé un groupe régulier.

Partenariats et Publics spécifiques

Le bilan reste stable concernant les accueils de centres de loisirs. Des variations sont notées pour les structures spécialisées, souvent dépendantes de l'obtention de subventions spécifiques. Concernant les campings, une baisse de fréquentation a été observée à Brûlon et Mansigné, motivant une réflexion sur une nouvelle formule de déplacement départemental pour 2026.

Événements et Compétitions

- **Fête de l'Eau et de la Nature** : Ces manifestations pérennes continuent d'attirer le public.
- **Championnat de France pêche de la carpe**, 3^{ème} division.
- **Junior Fishing Tour (JFT)** : Quatre manches organisées en 2025 (Connerré, La Gèmerie, Les Rouanneraies, Sablé). La pêche au coup a connu un lancement difficile (7 participants), mais les effectifs sont en hausse pour la saison à venir.

Résultats : À noter la belle performance de Dylan, classé 5^{ème} lors de la finale nationale Junior au coup.

JMV db

Programmation animations 2026

L'année 2026 s'annonce comme une année historique pour le département du fait de l'**organisation de la Finale Nationale JFT**, événement majeur soutenu par la FNPF. Il se déroulera aux Rouanneraies le 18 juillet 2026.

Il y aura un village pêche, la présence exceptionnelle de grandes marques (Daiwa, Ultimate Fishing, Sakura, Garbolino, Sensas, etc.) avec tests de matériel.

Au niveau de la médiatisation : Présence de l'influenceur « Bar d'Écume », entre autres, avec retransmission en direct sur YouTube. Il y aura aussi un besoin important de bénévoles, une liste précise des besoins sera diffusée prochainement.

Nouveautés 2026 :

- Lancement d'un **Club Nature** (complet) pour les plus jeunes.
- Mise en place d'un **Club Carpe** (recherche active de participants).
- **Développement territorial** : Remplacement des animations campings par des journées itinérantes gratuites dans tout le département. Les AAPPMA souhaitant accueillir ces événements sont invitées à se manifester.
- **Street Fishing** : Organisation du premier concours de Street Fishing au Mans le 3 octobre 2026.
- **Modernisation des inscriptions** : Les inscriptions pour les journées de pêche aux Rouanneraies se font désormais exclusivement en ligne via le site internet de la Fédération.

Jean-Marc Vaulée prend la parole pour expliquer de nouveau l'importance de la compétition du Junior Fishing Tour dont la finale nationale aura lieu le 18 juillet 2026 sur le site des Rouanneraies. Il convient de noter cette date dans les agendas et commencer à en parler autour de nous.

J.M.V. 

❖ INTERVENTION DES PARTENAIRES



Christophe Charrier, Directeur adjoint de la DDT72, débute son intervention en saluant les élus, les présidents de fédérations et les représentants associatifs présents. Bien que la période de réserve électorale limite ses prises de parole officielles, il a tenu à souligner l'importance de sa présence pour saluer la qualité et la richesse du travail accompli. Un hommage particulier a été rendu à l'investissement des bénévoles et des structures dans la surveillance et la gestion des milieux aquatiques. Il a rappelé que la réalité du dérèglement climatique s'impose désormais au quotidien à travers des phénomènes extrêmes, citant les récentes inondations et les périodes de sécheresse marquées. Dans ce contexte, la gestion de l'eau, tant du point de vue de la ressource que du point de vue de la sensibilité des écosystèmes, demeure une priorité absolue pour le Préfet de la Sarthe.

L'année 2026 s'inscrit dans une stratégie globale déclinée en quatre axes majeurs :

- **Volet quantitatif** : Un travail de fond sera engagé, incluant notamment la révision de l'arrêté-cadre sécheresse pour une meilleure gestion des volumes prélevés.
- **Volet qualitatif** : Le maintien de l'exigence sur la qualité de l'eau reste au cœur des préoccupations.
- **Gouvernance et organisation** : Suite aux récents renouvellements électoraux, l'État accompagnera la réorganisation des syndicats de rivières et d'eau potable pour optimiser l'exercice de leurs compétences.
- **Sécurité et infrastructures** : Outre la gestion des risques d'inondation, une attention particulière sera portée à la mise en œuvre de travaux sur les voies d'eau d'intérêt régional en Sarthe.

En conclusion, Monsieur Christophe Charrier a réaffirmé la pleine mobilisation des services de l'État. Ces derniers restent à l'écoute des acteurs du terrain pour les accompagner dans leurs actions de gestion et de préservation des milieux.



Patrice Ramaugé, Président du comité départemental des pêches sportives et de l'AAPPMA d'Arnage remercie les AAPPMA pour leur étroite collaboration durant l'année écoulée.

Ce partenariat se poursuit en 2026, notamment à travers le prêt de matériel et la mise à disposition de bases logistiques, des éléments essentiels au bon déroulement des activités fédérales.

Un accent particulier est mis sur la recherche et la valorisation des parcours de pêche. L'objectif est de répondre aux attentes des pêcheurs en proposant des sites de qualité. À ce titre, un travail est en cours pour établir des listes précises des parcours disponibles.

Handwritten signature in blue ink.

❖ QUESTIONS DIVERSES

AAPPMA La Gaule Cheminote (Le Mans) : Demande s'il est possible de disposer de tableaux de données concernant la température de l'eau.

Réponse de Cyril Lombardot (Responsable technique de la FDPPMA 72) :

Il est précisé que des synthèses issues des mesures estivales sont déjà disponibles pour la majorité des bassins versants du département. L'année 2025 marque la première année de récolte de données complètes. À terme, ces données seront bancarisées et rendues publiques, notamment via le Plan Départemental de Protection du Milieu Aquatique et de Gestion des Ressources Piscicoles (PDPG), garantissant un accès transparent pour les associations et les usagers.

Jean-Alexandre Dachary complète l'explication de Cyril Lombardot en citant l'opération menée sur le plan d'eau de Saint-Calais, traversé par l'Anille. Avant travaux, les relevés thermiques mettaient en évidence un impact majeur du plan d'eau sur la rivière (cours d'eau de première catégorie) :

En amont : Températures maximales journalières entre **20 et 21°C**.

En aval : Températures ayant atteint **29°C**.

Ce différentiel thermique (dépassant largement le seuil léthal pour la truite fario, situé autour de 25°C), justifiait également l'investissement conséquent réalisé pour restaurer la continuité écologique.

La dérivation de l'Anille, qui contourne désormais le plan d'eau, porte déjà ses fruits :

- **Succès écologique immédiat :** Des observations confirment que les truites ont déjà commencé à frayer dans le nouveau bras de contournement.

- **Suivi scientifique :** Le suivi thermique en cours permettra de quantifier précisément le gain apporté par cette dérivation sur le plan thermique et l'amélioration de la qualité de l'habitat pour les salmonidés.

AAPPMA MANSIGNÉ : Le silure va-t-il passer en espèce nuisible ?

Réponse de Jean-Alexandre Dachary (Directeur FDPPMA72) :

Un projet de décret est actuellement à l'étude pour classer le silure en tant qu'espèce susceptible d'occasionner des déséquilibres biologiques. Il convient de lever une ambiguïté majeure relayée sur les réseaux sociaux : ce classement, s'il est adopté, n'interdirait pas la remise à l'eau immédiate du poisson sur le lieu de capture. À l'inverse d'une espèce exotique envahissante (EEE), le silure pourrait donc toujours faire l'objet d'une pratique de « no kill ».

La Fédération de la Sarthe, en accord avec la Fédération Nationale, a déposé un avis défavorable auprès du ministère concernant ce projet de classement, en s'appuyant sur plusieurs arguments :

- **Absence d'impact avéré :** Les rapports de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) indiquent que le silure n'a pas d'impact significatif sur les espèces holobiotiques (non migratrices), ni sur les populations d'anguilles.

- **Problématique des migrants :** Si une prédation est observée sur les grands migrants, elle est principalement localisée au niveau des ouvrages hydrauliques qui bloquent les poissons, et non imputable au seul silure.

- **Risques de dérives et d'image :** Le classement soumis à consultation risque d'inciter certains pêcheurs à laisser les captures à l'abandon sur les berges par principe. Ces comportements nuiraient gravement à l'image des pêcheurs vis-à-vis du grand public et des associations de protection animale.

JMV db

- **Inefficacité biologique** : L'espèce est désormais installée. Les prélèvements massifs peuvent paradoxalement dynamiser les populations restantes. Dans les milieux ouverts, l'éradication est impossible ; seule une vidange complète peut fonctionner en plan d'eau clos.

La situation du plan d'eau de Mansigné a été évoquée, confirmant la présence de gros individus. Toutefois, la Fédération souligne que la présence du silure n'empêche pas le développement des autres espèces : les captures de brochets y sont d'ailleurs en augmentation grâce à la gestion mise en place.

AAPPMA DE SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE : Le président d'une AAPPMA (en poste depuis un an) fait part de vives difficultés concernant la surveillance de son secteur. Il déplore l'absence totale de réactivité et de présence du Garde de Pêche Particulier (GPP) rattaché à son association.

Cette carence l'oblige à intervenir personnellement face à des situations de braconnage (pêche de nuit, défaut de carte de pêche). Ces interventions directes ont entraîné des dégradations au domicile personnel du président, situé à proximité des lieux. Un dossier est actuellement en cours avec la municipalité pour solliciter l'appui de la police municipale.

Réponse : La Fédération rappelle que les policiers municipaux disposent de la compétence juridique pour intervenir en matière de police de la pêche (contrôle des cartes, constatation de dégradations), sous réserve des directives de leur maire. Toutefois, leur action peut être limitée par le statut juridique des eaux concernées. Une analyse technique a été apportée pour expliquer les limites d'intervention actuelles sur le plan d'eau concerné :

Statut actuel : Le plan d'eau semble être classé en eau close. Dans ce cadre, la réglementation nationale de la pêche ne s'applique pas de plein droit et les Gardes de Pêche Particuliers (GPP) n'ont aucune compétence pour verbaliser. Seul le propriétaire (la mairie) peut y faire respecter un règlement intérieur par arrêté municipal.

Solution proposée : Pour permettre une surveillance efficace et légale par les gardes, il est proposé d'assujettir le plan d'eau à la réglementation des eaux libres (procédure menée avec la DDT).

En l'absence de questions supplémentaires, le Président reprend la parole pour rappeler le renouvellement des AAPPMA prévu en fin d'année, la Fédération souligne l'importance capitale de l'engagement bénévole. Il est rappelé que la vitalité de la pêche départementale repose exclusivement sur l'implication de ses membres au sein des AAPPMA.

Face aux courants de pensée remettant en cause la pratique de la pêche (notamment dans les médias nationaux), la présence des pêcheurs au bord de l'eau reste le meilleur rempart pour la protection des milieux aquatiques. La Fédération encourage vivement les dirigeants actuels à :

- **Anticiper le renouvellement** : Ne pas attendre de candidatures spontanées, mais aller activement à la rencontre des adhérents pour susciter des vocations.

- **Utiliser les outils de communication** : Les fichiers de contacts sont à disposition pour solliciter les membres des AAPPMA.

- **Expérimenter de nouveaux leviers** : Un partenariat avec « Sarthe Bénévolat » est initié pour faciliter le recrutement de nouveaux volontaires.



Le Président tient à exprimer sa profonde gratitude envers les bénévoles pour leur travail quotidien, souvent dans l'ombre, mais indispensable à la survie de l'institution. Des remerciements particuliers ont été adressés aux invités et personnalités présentes :

- M. Jacques Rousseau, ancien président de la Fédération, dont le retour après 20 ans d'absence a été salué avec émotion.
- Les représentants des Fédérations voisines.
- M. le Directeur de la DDT : sa présence souligne la qualité du partenariat institutionnel entre les services de l'État et le monde de la pêche.

Monsieur Jean-Marc Vaulée, président de la FDPPMA 72, clôture la fin de l'assemblée générale ordinaire de la FDPPMA72 à 19h00.

Le Président

Jean-Marc VAULÉE
Signature



Le Secrétaire

Daniel BLANCHARD

Signature

